

toujours dit qu'il fallait respecter le fédéralisme. Ici, il faut respecter l'autonomie communale et le fait qu'il y ait des communes à 35 mille habitants et des communes à 50 habitants. On ne veut pas imposer ceci, mais c'est une possibilité et il y a des communes qui l'ont prévu. D'ailleurs, votre collègue Lauper a parlé dans un autre sens.

M^{me} Nicole Aeby-Egger a aussi parlé de cette commission et elle n'aimerait pas que l'on fusionne la commission des naturalisations et la commission d'intégration dans la commune. Je partage son idée. Dans la future loi sur les communes, on ne va pas imposer une telle chose. Les communes sont libres de prévoir une telle chose.

M. le Député Peiry a fait une observation d'abord et ensuite il pose une question. Il fait l'observation que l'intégration n'est pas seulement un devoir de l'Etat, de la Suisse et des communes, mais également des migrantes et des migrants. Ceci est évident. Les migrantes et les migrants doivent vouloir s'intégrer. Ça ne sert à rien d'intégrer une personne contre sa volonté. Elle doit respecter la Constitution et la législation suisses. Ceci sera aussi ancré comme un principe dans la future loi.

En lisant hier encore une fois le rapport, ça m'a aussi frappé et j'attendais cette question: voulez-vous vraiment engager des masses de migrantes et de migrants dans la justice et dans la police? Vous savez qu'il est prévu dans la Constitution que ceux qui ont un permis d'établissement et qui sont depuis cinq ans établis dans le canton de Fribourg peuvent être élus juges. Si vous lisez les mises au concours dans «La Feuille officielle», ces conditions sont toujours énumérées. C'était une volonté du peuple et il en va de même en ce qui concerne la police. Malheureusement, nous n'avons pas assez de candidatures. Il serait bien d'avoir quelqu'un qui connaisse la culture des gens auxquels on a parfois affaire. Ce sont les mêmes conditions. Ils doivent posséder un permis d'établissement et résider depuis cinq ans dans le canton de Fribourg.

En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Aeby-Egger: j'ai déjà parlé de la commission et pour l'apprentissage de la langue, vous avez bien compris que c'était la priorité du «Leitbild». En ce qui concerne les détails de cet apprentissage de la langue, il y a un concept élaboré par le Bureau de l'intégration. La semaine passée, le Bureau de l'intégration a présenté aux intervenants, aux communes, mais aussi aux œuvres qui s'occupent de cet apprentissage de la langue, ce concept de langue qui nous vient aussi évidemment de Berne et qui a été adapté à Fribourg.

Je remercie M. Lauper et je suis d'accord avec lui en ce qui concerne la commission d'intégration pour les communes.

M. le Député Schoenenweid souligne la proximité. Le Conseil d'Etat partage entièrement cette idée. Ce sont d'abord dans les communes, dans les quartiers où il faut forcer l'intégration. Ce n'est pas quelque chose qui se fait depuis en-haut.

Dans la loi cadre, nous allons évidemment définir les actions. Nous allons aussi définir les différentes compétences. Pour le modèle financier, ceci est encore à réfléchir, je reprends votre idée. Vous posez la question si dans la loi-cadre on va prévoir ce plan financier

multiannuel. On peut prévoir le principe qu'il y ait tous les trois ans, tous les cinq ans, un plan financier pluriannuel. C'est à réfléchir. Vous savez aussi que nous dépendons beaucoup de Berne, des subventions qui nous viennent de Berne. On a créé un centre de compétences qui nous paie un poste et plusieurs actions pour 150 000 francs. Ceci est limité à trois, voire quatre ans. Je réponds aussi à la question: combien le canton de Fribourg met? Vous pouvez trouver la réponse à la page 2 de la réponse du Conseil d'Etat en-haut à gauche où il est dit que c'est 150 000 francs au total que le canton de Fribourg met à disposition pour l'intégration. Ceci s'ajoute aux 250 000 francs qui nous sont versés par la Confédération.

Ich danke auch Frau Grossrätin Feldmann und Frau Grossrätin Burgener für ihren Standpunkt, den ich absolut teile. Es braucht ein Rahmengesetz und nicht etwas staatlich Verordnetes. Die Integration muss von unten und von den Gemeinden getragen werden.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion M1064.08 Erika Schnyder (modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers)¹

Retrait

Schnyder Erika (PS/SP, SC). L'objet de ma motion se fondait à l'époque sur certaines constatations que, d'une part, j'avais pu faire et qui, d'autre part, avaient été portées à ma connaissance en ce qui concerne la situation de femmes victimes de violences conjugales et qui se retrouvaient dans une situation particulièrement difficile quant à leur séjour ou la poursuite de leur séjour en Suisse pendant les durées des procédures. Et l'idée était de m'assurer en tout cas que les droits de ces personnes ainsi que de leurs enfants puissent être respectés par les autorités d'application des conditions de séjour. En particulier, parce que si la loi sur les étrangers a sensiblement rendu plus difficiles les conditions de séjour des personnes, elle a en revanche renforcé la protection des victimes, notamment de violences conjugales.

Je tiens ici particulièrement à remercier le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il m'a faite. Je suis parfaitement consciente du fait que la marge de manœuvre du Gouvernement est assez limitée puisqu'il ne peut que faire des recommandations ou des préavis à l'instance fédérale qui reste, en dernier lieu, seule compétente pour décider des conditions de séjour. Mais il était important pour moi de savoir que les services de l'Etat, les services compétents puissent avoir dans l'esprit, lorsqu'ils appliquaient ces dispositions de la loi fédérale, tous les éléments qui font que les victimes soient protégées. Et le Conseil d'Etat, en répondant et en faisant ressortir dans sa réponse certains éléments, donne

¹ Dépôt et développement le 7 novembre 2008, BGC p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 9 juin 2009, BGC pp. 1141 ss.

en quelque sorte des directives qui, j'en suis certaine, seront suivies à la lettre par ses services.

Dans ces conditions, je peux me déclarer satisfaite avec cette réponse et je retire ma motion. Par contre, je continuerai à suivre de très, très près l'évolution de ce dossier et les efforts qui seront faits dans ce domaine et n'exclus pas de revenir par la suite si je devais constater qu'il y avait encore des lacunes.

En résumé, je retire ma motion. Je vous remercie.

– Cette motion est retirée par son auteur. Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 139 sur le postulat P2004.07 Charly Haenni relatif au revenu cantonal par habitant¹

Discussion

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport N° 139 concernant le revenu par habitant et il a fait les constatations suivantes.

Le rapport est basé sur l'étude du professeur Philippe Gugler. Ce travail est bien conçu, mais a été élaboré sur la base d'une enquête par trop académique. Par exemple, comment obtient-on le revenu par habitant au niveau cantonal? Eh bien on fait une moyenne suisse que l'on soumet à un coefficient, puis on divise par le nombre d'habitants. Dans cette situation, notre développement démographique nous pénalise fortement. Ce que nous voudrions garder en point de mire, c'est le revenu disponible par habitant, où là nous ne sommes pas si mal placés. Et bien sûr ceci en tenant compte de certains éléments qui constituent les conditions-cadres, comme le prix des logements, les primes d'assurance-maladie relativement basses en comparaison intercantonale, ainsi qu'un cadre de vie envié par beaucoup. Il faut aussi relever que le taux de chômage dans ce canton est convoité par nos voisins de Suisse occidentale. Mais ce revenu disponible, facilité par certains éléments, ne doit pas nous éloigner d'un rapport critique, qui met en évidence certains aspects négatifs. Et surtout ne pas nous voiler la réalité de la disparité des revenus sur le sol fribourgeois, où les petits salaires doivent impérativement être tirés vers le haut. Avec ces appréciations, nous espérons que nous continuerons sur la voie de grands projets durables que ce Parlement, en collaboration et sur proposition du Gouvernement, a mis sur rail. D'ailleurs, l'étude du professeur Philippe Gugler confirme la valeur et la justesse de nos choix. Souhaitons que ces derniers se concrétisent et espérons notamment que nos projets de développement ne soient pas à géométrie variable, comme semble être le projet du futur développement du RER cantonal.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le constat est sans appel. Fribourg, malgré ses efforts, reste dans les pro-

fondeurs des classements, en matière de revenu et de PIB par habitant. Evidemment, on peut ressortir des éléments positifs, comme l'analyse du coût de la vie ou le niveau des exportations. Il n'en reste pas moins que Fribourg reste un canton pauvre en comparaison nationale. La croissance démographique et la forte population estudiantine à Fribourg semblent expliquer en partie ce constat. Ce sont là des facteurs positifs qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. Pour ma part, je ne peux m'empêcher de remettre en parallèle la charge fiscale qui pèse sur les Fribourgeois et leur revenu car, qu'on le veuille ou non, il y a bien une corrélation entre les deux. On me reprochait de citer en exemple les petits cantons de Suisse centrale, comme Schwytz ou Zoug, mais d'autres cantons mettent en place des stratégies fiscales pour garder ou attirer les hauts revenus. Le dernier exemple en date est celui du Tessin, qui veut plafonner son taux fiscal à 11% à partir d'un revenu de 200 000 francs. Comme Fribourg, le Tessin dispose aussi d'une Université, certes encore petite, et des hôpitaux qu'elle doit financer.

L'autre constat inquiétant est celui du faible niveau d'emploi dans des secteurs considérés comme performants. Seul un emploi sur 20 est un emploi dans le high-tech, malgré les stratégies mises en place ces dernières années, notamment sous le slogan du «high-tech in the green». Le Conseil d'Etat semble maintenant vouloir changer de stratégie, en repositionnant le canton dans le «clean tech». Pour ma part, je reste encore un peu perplexe quant à cette nouvelle orientation économique. On peut se demander si nous avons véritablement mis tout en oeuvre pour attirer de nouvelles entreprises étrangères à Fribourg.

En matière de fiscalité, avons-nous été suffisamment créatifs, notamment pour pallier à la suppression de l'arrêté Bonny? Fribourg aurait-il dû être encore plus agressif dans sa stratégie de promotion? Ces questions méritent d'être posées avant de se décider pour une nouvelle stratégie économique, qui prendra des années avant qu'on puisse en récolter les fruits. Le Conseil d'Etat dit que le high-tech s'estompe. Qui ne dit que le «clean tech» ne finira par s'estomper à son tour dans quelques années? Je comprends bien que beaucoup d'entreprises fribourgeoises opèrent dans ces domaines, mais à trop vouloir suivre des modes, on finit peut-être par manquer les objectifs, d'autant plus que nous ne serons probablement pas les seuls dans ce créneau. Pour ma part, je souhaite, comme le Conseil d'Etat je n'en doute pas, que tout soit mis en oeuvre pour positionner Fribourg comme une zone d'activités dynamique avec des entreprises de haute technologie et compétitives qui puissent offrir des débouchés aux jeunes diplômés de nos hautes écoles. Tous ces investissements pour nos écoles, légitimes et justifiés, doivent aussi profiter au canton. Mais d'autres combats devraient aussi être menés par notre Gouvernement, ceux qui visent une fiscalité attrayante pour les entreprises comme pour les citoyens. Un Etat svelte et des conditions-cadres pour les entreprises, y compris en matière d'aménagement du territoire. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

¹ Texte du rapport pp. 1342ss.